RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Colour Gold Bath JE100 - fine - 1 g/L Au

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Bain de galvanisation, ne pas utiliser à des fins privées, pour l'alimentation humaine ou animale.

Utilisations identifiées

PC14	Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Jentner Plating Technology GmbH
Johann-Staib-Straße 2
75179 Pforzheim, DE

No. de téléphone	+49 (0) 7231 4180940
Service émetteur / téléphone	Laboratory department; Opening hours 8:00-16:00
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	sales@jentner.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Emergency: +44 1865 407333

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

***

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient *** Potassium dicyanoaurat(I) , Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

***

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux ***

Potassium dicyanoaurat(I)

No. CAS	13967-50-5			
No. EINECS	237-748-4			
Numéro d'enregistrement	01-2120130777-52			
Concentration	>= 0,1	< 0,25	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Met. Corr. 1	H290		
	Skin Irrit. 2	H315		
	Eye Dam. 1	H318		
	Aquatic Chronic 1	H410		
	Acute Tox. 2	H300		
	Acute Tox. 2	H330		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Skin Sens. 1	H317		
ATE	orale	29	mg/kg	
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0,05	mg/l	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l´ingestion avec le vomissement suivant il se produit l´aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l´étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Potassium dicyanoaurat(I)

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Voie d'exposition	dermale		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	=	0,1	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	=	0,071	mg/m³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Potassium dicyanoaurat(I)

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	=	0,2	µg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	=	0,33	mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	eau (rejet intermittent)		
Concentration	=	2	µg/l

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	=	6	mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	=	0,067	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	= 0,02	µg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	= 0,033	mg/kg

8.2. Contrôles de l’exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N´est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants

Matériau approprié néoprène

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur incolore

Odeur inodore

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d’ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d’explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque	non déterminé				

température de décomposition

Remarque	non déterminé				

valeur pH

Valeur	=	10	à	11	

Viscosité

Remarque	non déterminé				

solubilité(s)

Remarque	non déterminé				

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque	non déterminé				

Pression de vapeur

Remarque	non déterminé				

Densité et/ou densité relative

Valeur	=	1,030	à	1,040	g/ml

Densité de vapeur relative

Remarque	non déterminé				

9.2. Autres informations

La limite de l´odeur

Remarque	non déterminé				

Le coéficient de l´évaporation

Remarque	non déterminé				

Hydrosolubilité

Remarque	non déterminé				

propriétés explosives

évaluation	non déterminé				

Propriétés comburantes

Remarque	non déterminé				

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Potassium dicyanoaurat(I)

Espèces	rat		
DL50	=	29	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Potassium dicyanoaurat(I)

Espèces	cobaye		
DL50	=	5	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Potassium dicyanoaurat(I)

Espèces	rat		
CL 50	=	0,05	mg/l
Durée d'exposition		4 h	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.2. Désignation officielle de	-	-	-

transport de l'ONU			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations ***

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion >= 0,1 % p/p.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.